



FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

Tél : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat@faspp-pats.org

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République française
Palais de l'Élysée
55 rue du faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Villeneuve-Loubet, le 13 mars 2020

Objet : Exclusion des sapeurs-pompiers du dispositif de garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Réf. : AG.FA/021-2020

Monsieur le président de la République,

Lors de votre allocution télévisuelle du jeudi 12 mars, vous avez annoncé la mise en place d'un service de garde d'enfants pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire majeure. À ce titre, nous ne pouvons accepter que les sapeurs-pompiers professionnels, et même volontaires, ne figurent dans la liste qui a été communiquée par le ministère des solidarités et de la santé. À force de cliver et d'exclure, vous ne pourrez plus vous étonner que les soldats du feu s'élèvent contre vos absences répétées de toutes formes de reconnaissance répétées ! De grâce, nous espérons que depuis votre palais, vous ne nous assimilez pas à des "transporteurs sanitaires"...

En effet, les sapeurs-pompiers sont les acteurs principaux du secours à personnes. Ils sont aujourd'hui en première ligne et quand bien même ils ne soigneraient pas, ils accompagnent, ils soulagent, ils réconfortent et transportent les victimes du coronavirus. A ce titre, Monsieur le Président de la République Française, ils sont, EUX AUSSI, indispensables à la gestion de la crise sanitaire. En votre qualité de chef des armées, ils sont vos troupes de l'avant. Ils incarnent les sauveteurs à pieds qui, mieux que quiconque, sont en capacité de vous rendre compte de la France qui souffre et qui s'émeut face à cette crise inouïe.

C'est pourquoi, nous vous demandons de prendre sans délai auprès du ministre des solidarités et de la santé toutes les dispositions nécessaires pour que les sapeurs-pompiers soient ajoutés à la liste des personnels indispensables à la gestion de cette crise sanitaire sans précédent. Dès demain, nous serons attentifs à ce que dans les départements, chaque préfet, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, ait reçu cette instruction légitime.

Demeurant dans l'attente de votre prompt réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de notre très respectueuse considération.

Le Président fédéral, Xavier BOY